



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2332 - Santé animale

Etude de rapprochement des laboratoires publics départementaux d'analyses de la Meurthe-et-Moselle, du Bas-Rhin, de la Haute- Saône et des Vosges - Projet de convention

Rapport n° CP/2016/180

Service gestionnaire :

L3 - Laboratoire Départemental d'Analyses

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin s'est associé courant 2014 avec les Départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Haute-Saône et des Vosges, à une réflexion commune concernant le devenir des laboratoires publics départementaux d'analyses de ces départements.

Le Département de Meurthe-et-Moselle qui coordonne cette réflexion a conclu en décembre 2014 un marché d'étude de rapprochement de ces laboratoires avec un prestataire (cabinet Phylum). Le diagnostic rendu en juillet 2015 a permis de dégager les grandes lignes d'une stratégie de rapprochement, destinées à être approfondies dans la deuxième phase de l'étude.

Par délibération du 7 septembre 2015, la Commission Permanente s'est prononcée en faveur du principe de cofinancement de cette deuxième phase relative à la définition de scénarios de rapprochement formel, à hauteur de 10 000 € maximum pour chacun des Départements participants.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat financier à intervenir à cet effet et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Lors de sa réunion du 7 septembre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental a pris acte des résultats de la première phase de diagnostic de l'étude de rapprochement des laboratoires publics départementaux d'analyses du Grand Est, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département de Meurthe-et-Moselle, et à laquelle le Département du Bas-Rhin s'est associé.

La Commission Permanente a également décidé de la participation du Département à la deuxième phase de l'étude portant sur la définition de scénarios de rapprochement formel et d'organisation interdépartementale des laboratoires publics d'analyses de ces Départements. A ce titre, le principe de contribuer au financement de cette deuxième phase dans la limite d'un plafond de 10 000 € TTC, à même hauteur que les autres Départements présents au projet (Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône et Vosges), a été acté.

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver la convention de partenariat financier, annexée au présent rapport, à intervenir entre les quatre collectivités concernées, convention ayant pour objet de définir les modalités de financement et de copilotage de la deuxième phase de l'étude.

Le montant de la phase 2 de l'étude s'élevant en définitive à 32 294,40 € TTC, la participation de chaque Département est fixée à un montant de 8 073,60 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40634	011-617-921	8 073,60 €	8 073,60 €	8 073,60 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention de partenariat financier relative à la deuxième phase de l'étude de rapprochement des laboratoires publics départementaux d'analyses de la Meurthe-et-Moselle, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône et des Vosges, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département de Meurthe-et-Moselle, à laquelle le Département du Bas-Rhin s'est associé

- décide que le Département du Bas-Rhin contribuera pour un montant de 8 073,60 € au financement de cette deuxième phase de l'étude, qui porte sur la définition de scénarios de rapprochement formel.

Elle autorise son président à signer cette convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, à intervenir entre les Départements de Meurthe-et-Moselle, de la Haute-Saône, des Vosges et du Bas-Rhin.

Le versement de la contribution départementale sera effectué après validation du rapport de deuxième phase et réception d'un titre de recette.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

Frédéric BIERRY